

Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 novembre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Steven Francisco, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, François Mireval, Dalya Mitri Davidshofer, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Amanda Ojalvo, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux, Delphine Wuest, Maria Pérez, Ariane Arlotti et Tobias Schnebli: «Renforcer la politique de proximité en faveur des personnes âgées».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la forte croissance attendue du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le canton. Selon les prévisions de l'OCSTAT, il faut compter une augmentation de 30% à l'horizon 2030 et de 80% à l'horizon 2050 pour les scénarios conservateurs;
- que le vieillissement de la population est un véritable enjeu pour la Ville de Genève;
- que l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées doivent être favorisées le plus longtemps possible;
- que la détection précoce des maladies chroniques et des risques d'atteinte à la santé des personnes âgées doit être améliorée;
- que de nombreuses personnes âgées se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison de la cherté de la vie, de retraites très précaires et de l'isolement enduré;
- que l'ancrage dans le quartier joue un rôle phare dans la création d'un réseau;
- que la problématique du non-recours aux prestations sociales concerne également les personnes âgées en situation de vulnérabilité;
- la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton, qui depuis le 1^{er} janvier 2017, au Chapitre III, article 4, alinéa 2, prévoit les éléments suivants:

Chapitre III Politique publique K (Personnes âgées)

Art. 4 Politique en faveur des personnes âgées

¹ La politique en faveur des personnes âgées est une tâche conjointe du canton et des communes.

Personnes à domicile – Tâches des communes

² Les communes sont exclusivement compétentes pour les tâches de proximité, à savoir:

- a) favoriser la participation des personnes âgées dans tous les domaines de la vie sociale;
- b) lutter contre leur isolement;
- c) les soutenir dans toutes les tâches de la vie quotidienne qui ne sont pas de la compétence exclusive du canton au sens de l’alinéa 5 du présent article;
- d) les informer, ainsi que leur entourage, sur les prestations existantes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’élaborer une politique de proximité pour lutter contre l’isolement des personnes âgées, coordonnée avec les centres de loisirs, les maisons de quartier, les espaces et associations de quartier;
- de promouvoir l’intégration des personnes âgées dans la vie locale en soutenant les associations actives dans ce domaine et en complétant l’offre existante à Cité seniors par des activités d’animation proposées dans tous les quartiers de Genève;
- de faciliter la participation à des événements culturels (déplacement, billet, etc.) et repérer précocement les personnes vulnérables en mettant en place un accompagnement socioculturel;
- d’améliorer l’information des personnes âgées sur les offres existantes et l’orientation auprès des services compétents en renforçant les relais d’information.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a manifesté dès 2014 une volonté politique de disposer de bases stratégiques pour l’instauration d’une politique de la vieillesse. Pour ce faire, un travail de fond a ainsi été réalisé à l’interne du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Le 1^{er} septembre 2015, un rapport intitulé «Politique de la vieillesse en Ville de Genève: une approche globale pour la solidarité intergénérationnelle» a conclu ce travail. En juin de la même année, le Conseil administratif (CA) entérinait les principes de cette politique, le rapport et son plan d’actions pour la législature 2015-2020.

Cette politique repose sur le principe fondamental qu’elle doit concerner tous les âges et se construire en prenant en compte l’enjeu intergénérationnel. Elle met aussi en avant la nécessité de travailler de manière interdépartementale afin que l’ensemble des politiques menées par la Ville de Genève intègre cette thématique.

Parallèlement au rapport de la politique de la vieillesse, le Conseil administratif a également validé une feuille de route proposant une mise en œuvre des axes stratégiques suivants:

1. mise en lien des acteurs genevois;
2. information, accès aux prestations et promotion du «bien vieillir»;
3. mobilité et accessibilité physique;
4. habitat;
5. participation active et reconnaissance sociale;
6. lutte contre l'isolement et l'exclusion;
7. mise en réseau.

De nombreuses actions ont déjà été mises en place dans le cadre de cette feuille de route. Celles-ci ont été explicitées dans la réponse à la motion M-1146 intitulée «Genève, ville amie des aîné-e-s... Vraiment?».

Cette présente motion s'inscrit dans les actions menées au cours des dernières années par la Ville de Genève. Plus spécifiquement, elle aborde les éléments suivants:

- la lutte contre l'isolement;
- les activités seniors;
- la participation de ces derniers et dernières à des activités culturelles;
- l'information pour les personnes âgées.

Concernant le premier élément, le Service social (SOC) de la Ville de Genève agit sur plusieurs axes. Ainsi, de nombreux projets sont déployés par les Antennes sociales de proximité en collaboration avec des institutions, des associations ou des habitant-e-s présent-e-s dans les quartiers de la Ville. Ces actions contribuent à développer des liens de proximité et favorisent l'accès aux prestations publiques, en particulier pour les personnes âgées et les familles, dans le but de prévenir les fractures sociales et de lutter contre l'isolement.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2017, la législation cantonale explicite les compétences communales en matière de prestations pour personnes âgées dans le canton de Genève. En effet, la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le Canton (premier train) (LRT-1 – A 2 05) confirme que les communes sont compétentes pour les prestations en faveur des personnes âgées vivant à domicile sans nécessiter l'intervention du réseau de soins.

Le règlement du Conseil d'Etat, élaboré de concert avec les communes, devrait prochainement être promulgué. L'élément le plus significatif du règlement consiste en un service de consultation sociale individuel pour les aîné-e-s.

A ce jour, une consultation est assurée par Pro Senectute. En 2021, 1271 aîné-e-s de la Ville de Genève ont été suivi-e-s par cette institution.

Afin de pouvoir satisfaire l'obligation réglementaire de fournir un service de consultation sociale individuelle pour les aîné-e-s à très brève échéance, la Ville de Genève a fait le choix de recourir aux services de Pro Senectute. Des discussions sont actuellement menées pour déterminer les modalités de collaboration et les montants nécessaires pour assurer le maintien de ce suivi.

Ce travail permettra d'assurer des permanences sociales et par la même une lutte efficace contre l'isolement, tout en proposant des solutions adaptées aux difficultés diverses que peuvent rencontrer les personnes en âge de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS).

A ce titre, relevons que la Ville de Genève est la seule commune à octroyer une aide financière régulière à ses habitant-e-s au bénéfice des prestations complémentaires cantonales à l'assurance vieillesse et à l'assurance invalidité. Ces aides représentent un supplément de revenu qui permet de participer pleinement à la vie sociale (offre culturelle et de loisirs, rencontres, sorties, etc.) et agissent contre l'isolement des personnes.

Concernant les activités déployées en faveur des seniors, le SOC en propose depuis maintenant plusieurs années via Cité seniors. Depuis 2021, ces dernières ont été développées sur les deux rives. Cette offre complète celle de Cité seniors, afin de rendre les activités plus accessibles au public aîné au plus proche de leur lieu de vie.

En outre, le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) assure la vente de billets à prix réduit via un soutien du Fonds Zell. Plus précisément, cette mesure permet de proposer des billets à 10 francs dans un réseau de théâtres partenaires lors de toutes les représentations publiques (Am Stram Gram, la Comédie de Genève, le Théâtre du Grütli, le Théâtre du Loup, les Marionnettes de Genève, le Théâtre de l'Orangerie, Le Poche et le Théâtre de Saint-Gervais). Ce faisant, la Ville de Genève facilite l'accès des seniors à la vie culturelle de la cité et lutte contre leur isolement.

Par ailleurs, le département de la sécurité et des sports (DSSP) porte une importance particulière à l'accès au sport pour les seniors de notre ville. L'offre «sport seniors» propose des cours mixtes dès 55 ans avec un catalogue de prestations éclectiques. L'accent des cours est mis sur des aspects tels que la sociabilisation et l'accessibilité à tout un chacun en fonction de son âge biologique et réel. Les prestations sont majoritairement orientées vers une optimisation des aspects physiques de mobilité (travail de l'équilibre, motricité et prévention des chutes).

En 2022-2023, ces cours regroupent un large panel d'activités: badminton, billard français, échecs, gainage, golf, kinomichi, marche rapide, nordic walking,

pétanque, Pilates, qi gong, self-défense, softball tennis, tennis de table, yoga). Ainsi ce ne sont pas moins de 55 cours, plus de 1200 places, qui sont proposés spécifiquement pour les seniors au tarif très attractif de 20 francs par session trimestrielle.

A cela s'ajoute le fait que les retraité-e-s bénéficient de tarifs réduits dans l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville de Genève.

Toutes ces mesures sont bien évidemment communiquées de manière large par la Ville de Genève. Ainsi, une information complète est remise via les antennes sociales de proximité et Cité seniors, mais également en travaillant en réseau avec les associations qui agissent en faveur des personnes en âge AVS.

Enfin, un-e délégué-e en charge de la longue vie sera prochainement recruté-e par le DCSS. Cette personne aura pour mission de renforcer les actions mises en place par la Ville de Genève, tout en proposant de nouvelles mesures de soutien aux seniors. Elle travaillera également, de manière transversale, sur des actions préventives qui auront pour but de favoriser l'inclusion des aîné-e-s et de faciliter l'accès à toutes les aides financières disponibles (AVS, deuxième et troisième piliers, prestations complémentaires fédérales et cantonales, prestations sociales municipales) au moment de leur passage à la retraite.

En conclusion, si des actions importantes sont menées depuis plusieurs années, la Ville de Genève a renforcé son travail au cours des deux dernières. Elle compte poursuivre son programme ambitieux et même renforcer son engagement en faveur des aîné-e-s car elles et ils doivent pouvoir disposer de conditions d'existence dignes et pouvoir participer pleinement à la vie sociale. Ce travail nécessite des actions sur le long terme, et ce d'autant plus que la société de la longue vie est aujourd'hui une réalité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos